

AMNESTY INTERNATIONAL

DÉCLARATION PUBLIQUE

Index AI : EUR 50/4258/2016
AILRC-FR
14 juin 2016

Ukraine. La marche des fiertés de Kiev, une véritable célébration des droits humains

Amnesty International se réjouit de la coopération entre la police nationale ukrainienne et les autorités de la région administrative de Kiev pour assurer la protection des participants à la marche des fiertés LGBTI (personnes lesbiennes, gays, bisexuelles, transgenres et intersexuées) qui s'est déroulée le 12 juin dans la capitale ukrainienne et a été un succès. Contrairement aux années précédentes, l'Ukraine a respecté son obligation internationale de protéger le droit à la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique des personnes LGBTI. C'est une étape importante dans la lutte contre la discrimination liée à l'orientation sexuelle et à l'identité de genre, et un exemple bienvenu dans une région où, dans beaucoup de pays, les marches des fiertés sont souvent attaquées par des foules violentes.

Jusqu'à 2 000 personnes se sont rassemblées à Kiev le 12 juin pour défiler en faveur de l'égalité pour les personnes LGBTI. Elles ne se sont pas laissées décourager par les menaces de groupes d'extrême droite qui avaient promis de transformer l'événement en « bouillie sanglante », ni par les contre-manifestants qui ont tenté de perturber le défilé. Près de 7 000 policiers et autres agents des forces de l'ordre étaient présents sur les lieux et aux alentours pour protéger le rassemblement. La police a pris des mesures de sécurité complètes pour assurer la protection du défilé, notamment en interdisant l'accès à plusieurs rues voisines et en fermant une station de métro pour empêcher de possibles attaques.

La police a arrêté 57 personnes qui prévoient d'attaquer les participants avant le rassemblement ou ont tenté de le faire pendant celui-ci. Un participant a été blessé légèrement et emmené à l'hôpital après avoir été agressé par plusieurs personnes non identifiées alors qu'il avait quitté le défilé. Une enquête a été lancée pour identifier les auteurs de cette agression.

Des représentants de missions diplomatiques et d'organisations internationales en Ukraine ont participé à la marche des fiertés. Sept députés du Verkhovna Rada (le Parlement ukrainien) se sont également joints au défilé pour montrer leur solidarité avec les personnes LGBTI d'Ukraine.

Plusieurs semaines avant l'événement, des négociations ont débuté entre les organisateurs de la marche, la police nationale ukrainienne et les autorités de la région administrative de Kiev. Elles comprenaient plusieurs réunions dont le but était d'établir et de coordonner l'itinéraire et les mesures de sécurité nécessaires.

À Kiev, en 2012 et 2014, des marches des fiertés avaient été annulées au dernier moment après que la police eut informé les comités organisateurs qu'elle ne pouvait pas assurer la sécurité des participants, à la suite de menaces formulées par des groupes d'extrême droite. En 2015, la police a accepté au dernier moment d'assurer la protection des participants au rassemblement, mais n'a pas réussi à se mettre d'accord avec les organisateurs sur un plan de sécurité. Par conséquent, la marche des fiertés a été écourtée après qu'une dizaine de manifestants ont été blessés par les groupes d'extrême droite qui ont attaqué la manifestation. Au moins cinq agents de police ont également été blessés, dont un grièvement.

Complément d'information

Par le passé, les autorités ukrainiennes n'ont pas protégé le droit de réunion pacifique des personnes LGBTI.

En 2012, une marche des fiertés prévue pour le 20 mai a été annulée par les organisateurs parce qu'ils avaient reçu des menaces de violence de plusieurs personnes et groupes, et parce que la police de Kiev s'était déclarée incapable d'assurer la sécurité des manifestants, leur annonçant que « des gens seraient blessés ».

Une autre marche des fiertés prévue pour le 5 juillet 2014 a également été annulée après que les policiers ont annoncé au comité organisateur qu'ils ne pouvaient pas garantir la sécurité des participants face aux contre-manifestations attendues, et ce peu de temps avant l'événement.

La première marche des fiertés LGBTI en Ukraine a eu lieu en 2013 et a attiré 100 participants et 500 contre-manifestants. Elle s'est déroulée à la périphérie de la ville, à la suite d'une décision de justice interdisant aux manifestants de se rendre dans le centre-ville. La marche coïncidait avec les célébrations de la Journée de Kiev. Les autorités locales de la municipalité où la marche a eu lieu ont tenté d'obtenir une décision judiciaire interdisant toutes les manifestations qui n'étaient pas liées à cette fête officielle, mais leur demande a été refusée.

Pendant la marche des fiertés de Kiev de 2015, on a pu observer un manque de coordination entre les organisateurs de l'événement et les services chargés d'appliquer la loi, et aucun plan d'évacuation n'avait été mis en place. En conséquence, malgré la présence d'au moins 1 500 policiers et agents de la Garde nationale, environ 10 participants ont été blessés par des manifestants homophobes. Au moins cinq agents de police ont également été blessés, dont un grièvement. La police a arrêté au moins 28 contre-manifestants, mais seuls quatre d'entre eux ont été traduits en justice pour hooliganisme. Ils ont tous été condamnés à deux ans de prison avec sursis.

En mai 2014, l'Ukraine a adopté sa première loi contre la discrimination. Malgré les appels de militants qui demandaient que l'orientation sexuelle et l'identité de genre soient citées expressément dans les motifs de discrimination interdits, le texte final ne mentionnait pas ces termes.

En novembre 2015, le Parlement ukrainien a adopté une modification du Code du travail interdisant expressément la discrimination liée à l'origine ethnique, au handicap et à de nombreuses autres caractéristiques, y compris l'orientation sexuelle et l'identité de genre. Les législateurs ukrainiens s'étaient opposés pendant des années à cette évolution de la loi.

/FIN